

Ils causent moins, auditionnent trop et ne « rapportent » pas assez

Le président du Parlement wallon fait le bilan. Il mesure le travail des députés. Ils ont plus de boulot. Mais ils pourraient avoir plus de pouvoir.

● **Pascale SERRET**

En septembre dernier, un nouveau règlement était censé dynamiser le travail des parlementaires wallons. Le président de l'assemblée André Antoine fait le point. Ce qui marche, ce qui pourrait aller mieux, ce qui cale encore.

1. Cinq jours à Namur Ils travaillent désormais cinq jours par semaine à Namur, en alternance avec la Communauté française. Davantage de plénières (4 en mars au lieu de 2), d'innombrables commissions. « Il y a plus de travail, notamment à cause de la 6^e réforme de l'État. C'est aussi une maturité nouvelle. Nous sommes devenus un parlement professionnel », se réjouit André Antoine. Au détriment des « jours Communauté » ? Pour rappel, ce sont à peu près les mêmes députés qui siègent des deux côtés. « On maintient le travail en alternance, une semaine sur deux, rassure Antoine. Mais la 6^e réforme, c'est 6 milliards € de plus à gérer à la Région et 300 millions à la Communauté. C'est un fait. Et 5 jours

pour la démocratie, c'est un minimum ! »

2. Ça questionne... Les temps de parole ont été réduits en plénière. Les échanges sont plus toniques. Les questions écrites battent des records depuis que les sujets « sous-localistes » sont redirigés vers le format écrit. « On sera sans doute à 4 000 questions écrites d'ici à la fin de cette session ».

Au total, depuis le début de la législature, les interpellations, questions écrites et questions orales ont augmenté de... 87 %. Un hic : les députés sont parfois hors sujet. « Le boulot, c'est contrôler l'action gouvernementale. »

3. Auditions : « Saturation » Le travail de proposition a augmenté de 266 % par rapport à la précédente législature. Surtout les propositions de résolution, le plus faible levier politique. « Les députés pourraient travailler plus sur des propositions de décret. Sans se fâcher si leur texte n'est pas adopté », précise André Antoine. Qui trouve par ailleurs qu'on pourrait lever le pied sur les auditions : 219 personnes auditionnées depuis le début de la législature (146 sur les 5 ans de la précédente législature)... « Utile, mais faut pas abuser. On va saturer. Elles sont plus utilisées pour servir un objectif plutôt que pour écouter quelqu'un », considère-t-il.

4. Au rapport ! André Antoine plaide aussi pour

que les députés utilisent davantage le rapport pour rendre compte de leur travail. Une façon de miser sur le qualitatif, au lieu de jouer sur le nombre de leurs interventions, qui ne signifie rien.

5. DAR, le retour On se souvient des DAR, les décrets d'autorisations régionales, supposés permettre au Parlement wallon de ratifier des permis de grands projets d'infrastructure. Ce « bébé » d'Antoine avait été recalé par le Conseil d'État. Mais voilà que c'est désormais faisable.

Voilà un levier de pouvoir parlementaire que le président aimerait voir actionné. Et amplifié, notamment pour créer de nou-

velles zones d'activités économiques. On est « acteur de la destinée wallonne » ou pas.

6. On va causer décul « On a enterré la commission de renouveau démocratique un peu vite », note Antoine. Après l'accord sur la consultation populaire, la laborieuse commission abordera les 21 et 28 avril prochains la proportionnalité des scrutins et la suppression des suppléants et de l'effet dévolutif de la case de tête.

En septembre, la question du délicat décul des mandats reviendra aussi.

Ça promet un peu de sport, vu les positions tranchées au sein des groupes politiques dans ce dossier... ■